



PROCES-VERBAL N°01
Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 10/09/2018

Présents : Mickael AUBRY, Pierre BIENVENU, Gilles BRIOU, Michel CORNIAUX, Damien DENIS, Alain LECLERCQ, Serge PATUREAU, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN

Excusé :

Assiste : Patrick BAUW

Prochaines réunions :

09/10/2018

13/11/2018

03/12/2018

Attention :

**Les dossiers sont à retourner au plus tard le
28/09/2018**

Le P.V n°11 est approuvé.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

- **SAINT MICHEL – STADE ALBERT AUBERT 1 – NNI 026840101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 29/06/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 16 Août 2018
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 17 Août 2018 par Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 10/09/2028.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **GUISE – GYMNASE JUCHLI – NNI 023619902**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 03/07/2028.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 09 Juillet 2018.

Remerciements

- **ITANCOURT – STADE PARC DE LA MARQUETTE 1 – NNI 023870101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 29/05/2028.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 30 Juillet 2018 et **transmet le dossier à la CFTIS pour information.**

Remerciements

5 AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **CROISILLES – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 622590103**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 8 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 8 jusqu'au 10/09/2028.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **MAROEUIL – STADE ORLANDO BALESTRA 1 – NNI 625570101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 18/11/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 13 Février 2013

- Rapport de visite effectuée le 20 Août 2018 par Mr Jean Paul TURPIN – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement en Niveau 5 jusqu'au 18 Novembre 2024.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Octobre 2018 :

- o Tracer la zone technique

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **LENS – STADE JEAN MARC LECLERCQ – NNI 624980501**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 27/03/2024.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 02/07/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

Remerciements

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **LENS – SALLE PIERRE DE COUBERTIN – NNI 624989901 (Dossier déjà transmis à la CFTIS et classement effectué le 13/09/2017)**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 20 Juin 2027.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 1 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan d'ensemble
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des tribunes

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 1 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **LENS – SALLE PIERRE DE COUBERTIN – NNI 624989901 (Dossier déjà transmis à la CFTIS et classement effectué le 20/06/2017)**

Cette installation est classée Niveau 1 jusqu'au 13/09/2027.

Eclairage moyen horizontal : 411 Lux

Facteur d'uniformité : 0.69

Rapport Emin/Emaxi : 0.53

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFutsal 2 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **BETHUNE – STADE HERMANT DEPRES – NNI 621190101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 11/06/2023 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 14/06/2018.

Eclairage moyen horizontal : 241 Lux

Facteur d'uniformité : 0.74

Rapport Emin/Emaxi : 0.61

La Commission confirme le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **CROISILLES – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 622590102**

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 19/09/2025 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 07/07/2018.

Eclairage moyen horizontal : 197 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emin/Emaxi : 0.48

La Commission confirme le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 07 Juillet 2020.

- **SAVY BERLETTE – STADE DE L'ATREBATIE 1 – NNI 627850201**

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 19/09/2025 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 05/09/2018.

Eclairage moyen horizontal : 164 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.48

La Commission confirme le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 05 Septembre 2020.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **LA COUTURE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 622520101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 sy jusqu'au 06/11/2020.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 04 Septembre 2018 et le **transmet à la CFTIS pour information.**

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **AGNY – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 620130101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 29/08/2026.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie nous informant que les travaux ci-dessous ont été effectués :

- Mise en conformité de la hauteur des buts (2,44m sous la barre transversale)
- Traçage de la zone technique
- La main courante complétée

Remerciements

- **AIRE SUR LA LYS – PARC DES SPORTS PAUL NESTIER – NNI 620140101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 05/06/2028.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie nous informant qu'un banc de touche joueurs (5m) sera mis en place d'ici le 30 Septembre 2018 et demande un délai supplémentaire d'un an pour les travaux d'obstruction de la main courante.

La Commission demande à la CDTIS de se rapprocher de la Mairie pour procéder à la vérification de la mise en place du banc de touche.

Remerciements

COTE D'OPALE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **LONGFOSSE – STADE NABOR 1 – NNI 625240101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 28/08/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 06 Juin 2018
- Plan des vestiaires

- Rapport de visite effectuée le 20 Août 2018 par Mr Damien DENIS – Président de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 28/08/2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Octobre 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **SAINT MARTIN BOULOGNE – STADE ROLAND BELLEGUEULE 3 – NNI 627580203**

La Commission reprend le dossier suite au PV 10 du 05 Juin 2018 et prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission réserve son avis à la production d'un dossier complet de l'installation, comprenant aire de jeu, vestiaires, clôtures, ...

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **SAINT MARTIN BOULOGNE – STADE ROLAND BELLEGUEULE 3 – NNI 627580203**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission réserve son avis à la production d'un dossier complet de l'éclairage (cf. documents cités en bas de la demande d'avis).

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **CALAIS – STADE DE L'EPOPEE 1 – NNI 621930101**

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 14/10/2018.

La Commission accuse réception de la demande de confirmation de classement de l'installation.

Dans le cadre de cette procédure, la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS) de la Fédération Française de Football se mettra en contact avec la collectivité pour y effectuer une visite.

Remerciements

- **COQUELLES – STADE CALQUELLA – NNI 622390201**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 22/01/2028.

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué par Mr Damien DENIS – Membre de la CRTIS confirmant la mise en place d'un miroir dans chaque vestiaire joueur et la mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale.

Remerciements

- **HALLINES – STADE FERNAND SASTRE 2 ET 3 – NNI 624030102 - 624030103**

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie nous informant que ces deux terrains sont remplacés par un terrain plus grand aux dimensions 85x60.

La Commission informe la Collectivité que les deux installations seront supprimées de notre base de données.

Remerciements

- **OUTREAU – STADE RAVEL 1 – NNI 626430301**

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie nous informant de la fermeture définitive du stade Ravel ne garantissant plus l'intégrité physique et la sécurité du public.

La Commission demande à la C.F.T.I.S. le retrait de classement immédiatement.

Remerciements

ESCAUT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **AULNOY LEZ VALENCIENNES – COMPLEXE SPORTIF JEAN STABLINSKI 2 – NNI 590320102**

Cette installation était classée en Niveau Foot A 11 SYE PROV jusqu'au 01/01/2010.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 SYE et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 21 Mai 2018
- Plan des vestiaires
- Plan d'ensemble

Elle demande que lui soit transmis des tests in-situ récents des performances sportives et de sécurité.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 SYE PROV jusqu'au 10 Mars 2019.

- **CRESPIN – STADE EDMOND ROMBY 2 – NNI 591600102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 03 Septembre 2018

La Commission suspend la décision de classement au respect des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant 31 Octobre 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

- **CRESPIN – STADE DES METALOS – NNI 591600201**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11.

La Commission retourne la demande au District pour vérification de l'aire de jeu et des dégagements.

- **HERIN – STADE ALAIN DEJARDIN 1 – NNI 593020201**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Plan d'ensemble
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 10 Septembre 2028.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30/09/2018 :

- Fournir une attestation de capacité (AOP)

- **HERIN – STADE ALAIN DEJARDIN 2 – NNI 593020202**

Cette installation n'existait pas à Foot2000 (NOUVEAU)

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 8.

La Commission ne peut pas prononcer le classement de l'installation en niveau Foot A 8.

Longueur de l'aire de jeu (80m) supérieure au maximum (68m) et dégagements de sécurité non respectés (minimum 2,50m). Dossier retourné au District pour proposition.

- **MAING – COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE 2 – NNI 593690102**

Cette installation n'existait pas à Foot2000 (NOUVEAU)

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Plan de situation
- Plan de l'aire de jeu

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 10 Septembre 2028.

- **SOLRE LE CHATEAU – STADE MUNICIPAL – NNI 595720101**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission reprend le dossier suite au PV 10 du 05 Juin 2018 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 16 Mars 2018

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 10 Septembre 2028.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **AULNOY LEZ VALENCIENNES – COMPLEXE SPORTIF JEAN STABLINSKI 1 – NNI 590320101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 09/07/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 22 Mai 2018
- PV CDS du 13 Mars 2007
- Plan des vestiaires
- Plan d'ensemble

La Commission confirme le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 09 Juillet 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant 31 Octobre 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

- **PETITE FORET – COMPLEXE SPORTIF B. HINAULT 1 – NNI 594590101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 27/08/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 18 Novembre 2010
- PV CDS du 13 Janvier 2016

La Commission confirme le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 27 Août 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant 31 Octobre 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique

Nota : A la prochaine échéance de classement décennal (27/08/2028), cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

- **BERLAIMONT – STADE DAUBY VASSEUR 1 – NNI 590680101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 28/08/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 23 Mai 2018

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 30 Septembre 2028.

Nota : A la prochaine échéance de classement décennal (31/03/2028), cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

- **CRESPIN – STADE EDMOND ROMBY 1 – NNI 591600101**

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 09/07/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5.

La Commission confirme le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 09 Juillet 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant 31 Octobre 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30/09/2018 :

- Fournir une attestation de capacité (AOP)

- **SIN LE NOBLE – STADE RAYMOND BASSEMENT 1 – NNI 595690201**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 26/02/2018.

La Commission reprend le dossier suite au PV 09 du 03 Mai 2018 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 05 Décembre 2017

La Commission confirme le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 13 Décembre 2027.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **CRESPIN – SALLE DE LA RENAISSANCE – NNI 591609901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4.

La Commission retourne le dossier au District pour faire signer la demande au propriétaire.

- **SOLESMES – SALLE HALL MARIE AMELIE LE FUR – NNI 595719902**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Plan masse

La Commission retourne le dossier au District pour complément d'information.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **SOLESMES – SALLE MARIE AMELIE LE FUR – NNI 595719902**

Cette installation n'est pas classée.

La Commission retourne le dossier au District pour complément d'information.

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

- **VALENCIENNES – STADE DU HAINAUT – NNI 596060101**

Cette installation est classée Niveau 1 jusqu'au 22/07/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 22/07/2018.

Eclairement moyen horizontal : 1921 Lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.71

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E2 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

- **MARPENT – STADE OMNISPORT DU BEL AIR – NNI 593850101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 11/07/2028.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie nous informant que les travaux ci-dessous ont été effectués :

- Dimension de l'aire de jeu mesurée à 100mx65m
- Mise en conformité de la hauteur des buts (2,44m sous la barre transversale)

Remerciements

- **PETITE FORET – COMPLEXE SPORTIF B. HINAULT 2 – NNI 594590102**

Cette installation est référencée Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance que le terrain n'est plus utilisé comme terrain de football mais comme terrain annexe pour les entraînements.

La Commission demande à la C.F.T.I.S. le retrait de classement de l'installation.

La CDTIS reste à votre disposition pour tout complément d'information sur le projet à venir.

- **VALENCIENNES – SALLE VAUBAN – NNI 596069908**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 05/09/2027.

La CRTIS prend connaissance du changement du revêtement (Taraflex polyvalent)

Remerciements.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **ALLENES LES MARAIS – COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE 1 – NNI 590050101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Schéma de l'aire de jeu
- Schéma des vestiaires

La Commission suspend la décision de classement en niveau 6 au respect des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle (Abris de touche).

La Commission demande que lui soit transmis des photos et attestation montrant que les bancs de touche ont bien été déplacés en dehors des 2,50m de sécurité.

Elle précise qu'en l'absence de ce document, l'installation sera retirée du classement.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Octobre 2018 :

- o Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30 Septembre 2018 :

- o Fournir une attestation de capacité (AOP)

- **FRELINGHIEN – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 592520102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 25 Juillet 2018
- Schéma de l'aire de jeu

La Commission prononce le classement en Niveau Foot A 11 jusqu'au 10 Septembre 2028.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ANNOEULLIN – STADE LEO LAGRANGE 2 – TERRAIN EDMOND BARAFFE – NNI 590110102**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 06/09/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 18 Juin 2018
- Plan des vestiaires

- Tests in situ du 14/06/2018, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **FRELINGHIEN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 592520101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 28/08/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 02 Juillet 2008
- Schéma de l'aire de jeu
- Plan de l'aire de jeu

La Commission confirme le maintien de classement en Niveau 5 jusqu'au 03 Décembre 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Octobre 2018 :

- o Tracer la zone technique
- o Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

- **HELLEMMES – COMPLEXE SPORTIF ARTHUR CORNETTE 2 – TERRAIN RAPHAEL VARANE – NNI 593500102**

Cette installation était classée en Niveau Foot A 11 SYE PROV jusqu'au 21/04/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 SYE et des documents transmis :

- Plan de recollement
- Tests in situ du 14/06/2018, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 SYE et **transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.**

- **MONS EN BAROEUL – STADE DE LATTRE DE TASSIGNY – NNI 594100101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 09/07/2018.

La Commission reprend le dossier suite au PV 11 du 03 Juillet 2018 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 24 Août 2018 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS nous informant que les travaux ci-dessous ont été réalisés :
 - Mise en conformité de la zone technique
 - Mise en conformité de la hauteur des buts (2,44m sous la barre transversale)
 - Respect des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle (y compris terrain réduit A 8 par rapport aux buts)

La Commission confirme le maintien de classement en Niveau 5 jusqu'au 09 Juillet 2028.

La Commission précise que la zone technique doit être tracée en ligne pointillée.

1.3 Changements de niveau de classement

- **BAILLEUL – STADE CHARLES LESAGE 1 – NNI 590430101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 18/12/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 29 Août 2018
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 17 Juillet 2018 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 10 Septembre 2028 (dimension de l'aire de jeu insuffisante pour un classement en niveau 5 : 105x68 minimum).

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Octobre 2018 :

- o Tracer la zone technique
- o Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30 Septembre 2018 :

- o Fournir une attestation (AOP) précisant la capacité

- **GRANDE SYNTHÉ – STADE DU MOULIN 1 – NNI 592710601**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 16/10/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Schéma de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- PV CDS du 04 Octobre 2011

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 10 Septembre 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Octobre 2018 :

- o Tracer la zone technique
- o Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

- **LESQUIN – STADE JEAN PIERRE PAPIN 2 – NNI 593430102**

Cette installation était classée en Niveau Foot A 11 SYE PROV jusqu'au 03/03/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 05 Février 2015
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des nouveaux vestiaires

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **MONS EN BAROEUL – STADE MICHEL BERNARD 1 – NNI 594100301**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 14/08/2023 et l'éclairage est classé en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 09/09/2016.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 21/08/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

- **MONS EN BAROEUL – STADE MICHEL BERNARD 2 – NNI 594100302**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 08/09/2023 et l'éclairage était classé en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 09/09/2016.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 21/08/2018 et **transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.**

1.5 Avis préalables

- **SAINGHIN EN WEPPE – STADE BETRANCOURT 3 – NNI 595240103**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 8 jusqu'au 03 Juin 2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet sous réserve de prise en compte des remarques ci-dessous sur le projet pour un Niveau Foot A 11 SYE.

La Commission émet les remarques suivantes :

- Les dégagements le long des lignes de touche devront rester à 2,50m une fois les buts A8 rabattus.
- Le niveau 6 ne peut pas être obtenu, les dimensions de l'aire de jeu (100x60) étant insuffisantes

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

Les tracés du football réduit A 8 devront être conformes aux dispositions réglementaires et notamment le dégagement de 2,50 m entre les tracés A8 et la ligne de but du 11.

Pour son classement en niveau Foot A 11 SYE, l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **ANNOEULLIN – SALLE LEO LAGRANGE – NNI 590119901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 10 Septembre 2028.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **LOON PLAGES – STADE MARCEL ROSSEEL 3 – NNI 593590103**

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 17/09/2027.

Eclairage moyen horizontal : 164 Lux

Facteur d'uniformité : 0.58

Rapport Emini/Emaxi : 0.37

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Eclairage moyen horizontal : requis 250 lux pour une mise en service – Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.7 et Emini/Emaxi : requis 0,5).

La Commission note que les valeurs relevées ne correspondent pas aux valeurs fournies par l'étude d'éclairage préalable présentée par l'entreprise.

Elle se tient à disposition du Maître d'ouvrage pour trouver une solution avec l'entreprise

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **VILLENEUVE D'ASCQ – STADE PIERRE MAUROY – NNI 590090101**

Cette installation est classée Niveau 1 jusqu'au 17/08/2022 et l'éclairage était classé en Niveau E1 jusqu'au 17/08/2018.

Eclairage moyen horizontal : 2959 Lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.61

La Commission confirme le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E1 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **ALLENES LES MARAIS – COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE 2 – NNI 590050102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 s jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de la Mairie nous informant que le terrain n'est plus utilisé en compétition et demande le retrait de classement.

Remerciements

- **MARCQ EN BAROEUL – STADE GEORGES NIQUET 1 – NNI 593780101**

Cette installation était classée en niveau 4 SYE jusqu'au 17/09/2026 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 19/01/2020.

La Commission prend connaissance du rapport et des observations faites lors d'une rencontre de Championnat National 3 du 18 Août 2018 concernant le couloir de protection menant au terrain le rendant inutilisable suite à un problème de charnières et l'éclairage de l'installation étaient insuffisants. La Commission demande à la Collectivité :

- D'entreprendre au plus vite des travaux de remise en état du couloir d'accès assurant la protection des joueurs et officiels entre l'aire de jeu et les vestiaires.

La Commission demande à la CDTIS de prendre contact avec la Mairie pour un nouveau contrôle de l'éclairage et une visite de l'installation après les travaux d'urgence effectués.

- **MONS EN BAROEUL – STADE DE LATTRE DE TASSIGNY – NNI 594100101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 09/07/2018.

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué le 24 Août 2018 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS nous informant que les travaux ci-dessous ont été réalisés :

- Mise en conformité de la zone technique
- Mise en conformité de la hauteur des buts (2,44m sous la barre transversale)
- Respect des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle (y compris terrain réduit A 8 par rapport aux buts)

La Commission précise que la zone technique doit être tracée en ligne pointillée.

Remerciements

• **RONCQ – STADE ALPHONSE LOEUL – NNI 595080101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 16/04/2028.

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué le 21 Août 2018 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS nous informant que les travaux ci-dessous ont été réalisés :

- Mise en conformité de la zone technique
- Respect des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle (y compris terrain réduit A 8 par rapport aux buts)

La Commission demande à la Collectivité de mettre en place un banc de touche de 1,50m pour les officiels.

Remerciements

• **TOURCOING – STADE DU TILLEUL 1 – NNI 595990701**

Cette installation est classée en Niveau 6 SYE jusqu'au 20/12/2018.

La Commission accuse réception du courrier de la Mairie concernant la demande de confirmation de classement de l'installation.

La Commission rappelle que les demandes de classement doivent être formalisées et adressées au siège du District des Flandres à l'attention de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.

Remerciements

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BEAUVAIS – STADE OMAR SAHNOUN – NNI 600570102**

Cette installation était classée en Niveau 4 jusqu'au 29/05/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 08 Novembre 1996
- Rapport de visite effectuée le 24 Juillet 2018 par Mr J ARNAUD – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **COMPIEGNE – STADE PAUL COSYNS 1 – NNI 601590101**

Cette installation était classée en Niveau 3 jusqu'au 02/07/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 3 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25 Février 2008
- PV CDS du 15 Février 2001
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 09 Juillet 2018 par Mr J ARNAUD – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.3 Changements de niveau de classement

- **BEAUVAIS – STADE MARCEL COMMUNEAU 1 – NNI 600570501**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 05/11/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 24 Juillet 2018 par Mr J ARNAUD – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 10/09/2028.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30 Septembre 2018 :

- Fournir une attestation de capacité (AOP)

- **RETHONDES – STADE FRANCIS SIMON – NNI 605340101**

Cette installation était classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 25/08/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 09 Juin 2018
- Rapport de visite effectuée le 24 Juillet 2018 par Mr J ARNAUD – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 10/09/2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Octobre 2018 :

- Mettre un lavabo dans chaque vestiaire joueur

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30 Septembre 2018 :

- Fournir une attestation de capacité (AOP)

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **SAINT SAUVEUR – STADE DES BRUYERES 2 – NNI 605970102**

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en pelouse naturelle et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau 4 sous réserve de la réalisation des travaux projetés.

Pour son classement en Niveau 4, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

La Commission émet les remarques suivantes :

- Les dégagements le long des lignes de touche devront rester à 2,50m entre la ligne extérieure et les montants des buts A8 rabattus.

Elle **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **GRANDVILLIERS – STADE GUY BOUVIER 2 – NNI 602860102**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 28/05/2028.

Eclairage moyen horizontal : 186 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.53

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 10 Septembre 2020.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **BEAUVAIS – STADE PIERRE BRISSON – NNI 600570101**

Cette installation est classée Niveau 2 jusqu'au 18/10/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 18/07/2018.

Eclairage moyen horizontal : 721 Lux

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport Emini/Emaxi : 0.59

La Commission confirme le maintien de classement de l'éclairage en Niveau E3 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **BRETEUIL – STADE JACQUES DESCAMPS 1 – NNI 601040101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 17/09/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 20/05/2018.

Eclairage moyen horizontal : 339 Lux

Facteur d'uniformité : 0.84

Rapport Emini/Emaxi : 0.63

La Commission confirme le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 20 Mai 2020.

- **COMPIEGNE – STADE PAUL COSYNS 1 – NNI 601590101**

Cette installation était classée en Niveau 3 jusqu'au 02/07/2018.

Eclairage moyen horizontal : 395 Lux

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport Emini/Emaxi : 0.60

La Commission confirme le maintien de classement de l'éclairage en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **AMIENS – STADE DE LA LICORNE 4 – NNI 800210104**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- Attestation d'Ouverture au Public du 04 Septembre 2018
- Plan masse
- Plan de situation
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 04 Septembre 2018 par Mr A LECLERCQ – Président de la CDTIS.

La Commission propose le classement de l'installation en niveau 4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30 Septembre 2018 :

- Fournir un PV CDS

- **AMIENS – STADE DE MONTIERES 2 – NNI 800210802**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan masse
- Plan de situation
- PV CDS du 13 Février 2014

La Commission suspend la décision de classement en niveau 6 au respect des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle (buts à 8 rabattables).

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30 Septembre 2018 :

- Fournir une attestation de capacité (AOP)

- **BERTANGLES – STADE MUNICIPAL – NNI 800920101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Photos des équipements

La Commission suspend la décision de classement en niveau 6 au respect des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle (buts à 8 rabattables).

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30 Septembre 2018 :

- Fournir une attestation de capacité (AOP)

- **NAMPS AU VAL – STADE YVON MAGNIEZ – NNI 805820101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 10 Septembre 2028.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30 Septembre 2018 :

- Fournir une attestation de capacité (AOP)

- **PICQUIGNY – STADE PAUL FOURQUIER – NNI 86620101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 10 Septembre 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Octobre 2018 :

- Réduire la longueur du terrain à 105m
 - Porter le dégagement en zone libre derrière la ligne de but à 6m
- ou
- Interdire l'accès au public derrière la ligne de but sur toute la longueur où le dégagement n'est pas à 6m (cf. Art. 1.1.7 – b.3 du Règlement des Terrains et Installations Sportives) se rapprocher du District pour précision
 - Tracer la zone technique

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30 Septembre 2018 :

- Fournir une attestation de capacité (AOP)

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **FLIXECOURT – STADE CHRISTIAN SAINT – NNI 803180101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 12/02/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

La Commission confirme le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 26 Juillet 2026.

- **RIVERY – STADE GERARD BOIDARD – NNI 806740101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 29/05/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Photos des équipements

La Commission confirme le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 05 Avril 2026.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Octobre 2018 :

- Tracer la zone technique

1.3 Changements de niveau de classement

- **CARTIGNY – STADE ANATOLE CHOQUE – NNI 801770101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 01/01/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 10 Septembre 2028.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **AMIENS – STADE DE LA LICORNE 3 – NNI 800210103**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 02/06/2018.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 10/07/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

Remerciements

- **AMIENS – STADE LE TONNEAU – NNI 800211601**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE PROV jusqu'au 20/05/2009.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 10/07/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

Remerciements

1.5 Avis préalables

- **ENGLEBELMER – STADE MUNICIPAL – NNI 802660101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 20 Mai 2019.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission réserve son avis à la production d'un dossier complet de l'installation comprenant le plan des vestiaires.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **AMIENS – STADE JEAN BOUIN – NNI 800210301**

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 22 Juin 2026 et l'éclairage en Niveau E3 jusqu'au 15 Octobre 2018.

Eclairement moyen horizontal : 348 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.53

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **AMIENS – STADE MOULONGUET 1 – NNI 800210201**

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 11 Avril 2028 et l'éclairage en Niveau E4 jusqu'au 15 Octobre 2018.

Eclairement moyen horizontal : 410 Lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.58

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **AMIENS – STADE DE LA LICORNE 2 – NNI 800210102**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 27 Juin 2021 et l'éclairage en Niveau E4 jusqu'au 15 Octobre 2018.

Eclairement moyen horizontal : 302 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **ENGLEBELMER – STADE MUNICIPAL – NNI 802660101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 20/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau E5.

Eclairage moyen horizontal : 202 Lux

Facteur d'uniformité : 0.80

Rapport Emini/Emaxi : 0.58

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **AMIENS – STADE DE LA LICORNE 3 – NNI 800210103**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 02/06/2018.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 07 Septembre 2018 et le **transmet à la CFTIS pour information.**

- **AMIENS – STADE LE TONNEAU – NNI 800211601**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE PROV jusqu'au 20/05/2009.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 07 Septembre 2018 et le **transmet à la CFTIS pour information.**

5. AFFAIRES DIVERSES

- **AMIENS – STADE DE LA LICORNE 3 – NNI 800210103**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 02/06/2018.

La Commission prend connaissance des photos montrant que le tracé de la zone technique a été réalisé.

Remerciements